

# Arrêté n°2021-11 portant nomination d'un directeur adjoint d'une École doctorale

## Le président de la COMUE UBFC

- **Vu** le Code de l'Éducation ;
- **Vu** le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne - Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;
- **Vu** les statuts de la COMUE Université de Bourgogne Franche-Comté, et notamment ses articles 7 et 21 ;
- **Vu** l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;
- **Vu** la délibération du conseil d'administration d'UBFC n°2020\_CA\_72 portant élection de M. Dominique GREVEY à la présidence de l'établissement ;
- **Vu** l'avis favorable du conseil académique d'UBFC en date du 16 décembre 2020.

## ARRÊTE

### Article 1 :

M. Patrick Marquié est nommé directeur adjoint de l'École doctorale « Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques » en remplacement de M. El-Bay Bourennane à compter du 16 décembre 2020.

Il bénéficiera depuis cette date de l'ensemble des attributions et prérogatives conférées au poste.

### Article 2 :

Afin de satisfaire à l'objectif d'intelligibilité et de lisibilité du droit, il sera rappelé à l'article 3 les noms et prénoms des personnes qui occupent les postes de direction et de direction-adjointe des six écoles doctorales d'UBFC.

### Article 3 :

École doctorale « **Environnements-Santé** » (ED ES) :

- Thierry Rigaud (Directeur)
- Nadine Bernard (Directrice adjointe)

École doctorale « **Carnot-Pasteur** » (ED CP) :

- Hans-Rudolf Jauslin (Directeur)
- Louis Jeanjean (Directeur adjoint)

École doctorale « **Sciences Physiques pour l'Ingénieur et Microtechniques** »  
(ED SPIM) :

- Thérèse Leblois (Directrice)
- Patrick Marquié (Directeur adjoint)

École doctorale « **Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique** »  
(ED DGEP) :

- Philippe Desbrières (Directeur)
- Karine Brisset (Directrice adjointe)

École doctorale « **Lettres Communication Langues Arts** » (ED LECLA) :

- Bénédicte Coste (Directrice)
- Pascal Lecroart (Directeur adjoint)

École doctorale « **Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps** » (ED SEPT) :

- André Didierjean (Directeur)
- Patrick Bouchet (Directeur adjoint)

**Article 4 : Exécution**

La Direction générale des services et le service Formation et insertion professionnelle de la COMUE Université Bourgogne - Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 13 juin 2021

  
Dominique Grevey  
Président d'UBFC



- Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 13 juin 2021
- Mis en ligne le : 13 juin 2021

**Voies et délais de recours :**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès du décisionnaire et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa date de notification ou de publication (art. R. 421-1 du CJA).*